



Facturation sans réparation du véhicule chez renault

Par **MARADJA_old**, le **01/08/2007** à **17:57**

Bonjour,

J'ai une voiture CLIO année 2000 qui est tombée en panne. J'ai confié mon véhicule à un garage RENAULT pour réparation, après trois mois d'allé-retour ils n'ont toujours pas réparé le véhicule, aujourd'hui j'ai décidé de récupérer mon véhicule afin de changer de garage mais ils me demandent de payer une facture de 300 euros or le problème électronique dans le véhicule n'est toujours pas résolu. Ma question est la suivante :

Est-ce que le garage RENAULT a une obligation de résultat ?

Dois-je payer la facture même si le véhicule est toujours hors service ?

Quel est mon recours pour cette affaire ?

En attendant votre réponse veuillez agréer mes salutations les plus distinguées

Cordialement

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **12:30**

Bonjour

vous avez confié votre véhicule pour réparation, celle-ci n'est pas effectuée donc vous n'avez rien à payer, il ne peut pas exiger paiement

- faire une mise en demeure AR
- saisir le tribunal d'instance du lieu du défendeur

au besoin, contactez-moi par mail